

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA
FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES
CARRIERES ADMINISTRATIVES.-

DU 22 AVRIL 1993

() Décret n° 93-085 /MFPRA/DGFP/DGCA/SAV.-

portant titularisation et nomination au
titre de l'année 1988 de ~~Monsieur~~ NGOMA
(Jean Marie,) Chargé de Recherche Stagiaire
des Cadres de la Catégorie A, hiérarchie I
du Corps des Chercheurs et Techniciens de
Recherche du Personnel de la Recherche
Scientifique.-

(REGULARISATION)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ISAS :

- Vu la Constitution du 15 Mars 1992 ;
Vu la Loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989 portant refonte du statut général
de la Fonction Publique ;
Vu le Décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des
rémunérations des Fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 63/81/FP du 26 Février 1963 fixant les conditions dans
lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir
les fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles 7 et 8 ;
Vu le Décret n° 65/170/FP/BE du 25 Juin 1965 réglementant l'avancement
des fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 82/842 du 16 Septembre 1982 portant statut particulier du
personnel de la Recherche Scientifique ;
Vu le Décret n° 92/975 du 5 Décembre 1992 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le Décret n° 92/978 du 25 Décembre 1992 portant nomination des Membres
du Gouvernement ;
Vu le Décret n° 92/979 du 25 Décembre 1992 portant organisation des in-
térims des Membres du Gouvernement ;
Vu le Décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit d'approba-
tion des actes relatifs aux intégrations, avancements et Révisions des
situations administratives des agents de l'Etat ;
Vu le Décret n° 90/420 du 30 Juin 1990 relatif aux effets financiers des
avancements, des reclassements, des révisions des situations adminis-
tratives et des titularisations ;
Vu l'Arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des
fonctionnaires ;
Vu le Procès-Verbal de la Commission Administrative Paritaire d'Avance-
ment réunie le 7 Décembre 1988 à Brazzaville.

DGCF

D E C R E T E :

ARTICLE 1ER.- Monsieur NGOMA (Jean Marie,) Chargé de Recherche Stagiaire
des Cadres de la Catégorie A, hiérarchie I du corps des Chercheurs et
Techniciens de Recherche du Personnel de la Recherche Scientifique en
service à Brazzaville est titularisé au titre de l'année 1988 et nommé
au 1er échelon de son grade, indice 1240 pour compter du 3 Mars 1988,
ACC = néant.

.... /

Article 2.- Le present Décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter de la date ci-dessus indiquée et de la solde pour compter du 1er Juillet 1990 sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Congo, ~~et communiqué partout où besoin sera./.-~~

Brazzaville, le 22 AVRIL 1993

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction
Publique et des Réformes
Administratives,

- Jean Prosper KOYO. -

Claude Antoine DA COSTA.-

AMPLIATIONS :

JORC 1
DGFP/DGCA 1
DGFP/BST 1
DGB 2
DGCT 2
SGG/BC 1
DGRST 2
INTERESSE 2/12.-